



Mairie de la Chapelle de Guinchay

CONTRAT DE LOCATION MAISON DE PAYS

-
- Nom de l'association : _____ Date de l'événement / horaire : _____
• Nom et prénom du particulier : _____
• Adresse : _____
• Motif de réservation : _____
☎ : _____
Mail : _____ Entrée payante : OUI NON

IMPORTANT : FICHE A RETOURNER 10 JOURS AVANT VOTRE MANIFESTATION

-
- CAPACITE RESERVEE : Salle d'exposition
 Salle de réunion
 Ensemble des salles

REPAS : La salle n'étant pas équipée de cuisine.
Sont autorisés **UNIQUEMENT** les repas froid (buffet, apéritif dinatoire, cocktail)

MATERIEL(S) OU MOBILIER(S) DIVERS (sous réserve de leur disponibilité !!) Réservé aux Associations

- Coffrets électrique ⇒ Liste des appareils (pour adaptation du coffret) : ex. :
 Adaptateur HYPRA
 Friteuse
 Gaufrier
 Autres...
 Sonorisation portative micro sans fil micro avec fil
 Pupitre
 Autres(s) besoin(s).....

A VOTRE DISPOSITION DANS LA MAISON DE PAYS :

- Hall RDC :
 - Tables bois pliantes 2,20m x 0,72m : 6
- Hall étage :
 - Table bois 2.83m x 0.72 : 1
 - Bancs bois : 2
 - Portant à vêtements : 1
- Petite salle de réunion :
 - Tables 1,20 m x 0,80 m : 6
 - Tables quart de lune : 4

- Chaises tissus : 18
 - Évier (eau chaude / froide) : 1
 - Réfrigérateur : 1
 - Micro-onde
 - Cafetière
 - Bouilloire électrique
 - 1 poubelle + pelle/balayette + 2 balais et 1 balai-brosse + 1 seau
- Salle d'exposition ou de réunion :
 - Tables mélaminé 1,20 ml x 0,70 m : 3
 - Tables plastique 1,82 ml x 0,76 ml : 12
 - Chaises bois : 66
 - Cimaises, chaînettes et crochets.
 - Portant à vêtements : 1

(INVENTAIRE VARIABLE SI AUCUNE DETERIORATION EN AMONT DE VOTRE MANIFESTATION)

REMARQUES / RAPPELS

- Matériels et mobiliers doivent **être nettoyés et rangés correctement** à leurs emplacements définis avec les accessoires adaptés.
- Les poubelles doivent **être vidées** dans les containers à proximité et nettoyées.
- Les locaux doivent **être rendus propres**. Si nécessité de nettoyage, le temps passé sera facturé.
- Rendre vos clefs rapidement au secrétariat de mairie.
- Toute perte de clef, autre dégradation de matériel, sera facturée.
- Toute demande de modification sera prise en compte que si elle est déposée au plus tard une semaine avant le début de la manifestation. Passé ce délai, aucune garantie que la demande soit prise en compte.
- Le non-retour de l'adaptateur HYPRA sera facturé.
- **Toute intervention d'un agent communal liée à une mauvaise utilisation des équipements sera facturée.**

Date et signature du loueur ou son représentant : le / /.....

AVIS des services techniques :

Accord
Le

Remarque :

REPONSE DE LA MAIRIE :

Accord pour la demande formulée ci-dessus
Tarif appliqué :

LA CHAPELLE DE GUINCHAY, le

Le Maire,
Hervé CARREAU